



Province de Luxembourg – Arrondissement de Marche

Commune de Erezée  
Rue des Combattants, 15  
6997 Erezée

# Plan communal d'aménagement révisionnel

## « Zones de loisirs à Biron »

### Réponse aux recommandations du RIE

Vu et adopté provisoirement par le Conseil communal en séance du.....

Par ordonnance  
Le Directeur Général      Le Bourgmestre

Le Collège communal certifie que le présent plan a été déposé à l'examen de la population du ..... au .....

Par le Collège  
Le Directeur Général      Le Bourgmestre

Vu et adopté définitivement par le Conseil communal en séance du.....

Par ordonnance  
Le Directeur Général      Le Bourgmestre

Approbation ministérielle

Auteur de projet



**IMPACT**  
TERRITOIRE - HABITAT - PAYSAGE  
Rue des Chasseurs ardennais, 32  
6880 BERTRIX

Tél. 061 41 54 54  
Fax 061 41 55 07  
E-Mail : [info@impact-sprl.be](mailto:info@impact-sprl.be)  
<http://www.impact-sprl.be>

Stéphane Mottiaux

Dominique Pajot

Date du dossier :  
Avril 2018

### **Chefs de projet**

Dominique PAJOT - Géomètre expert

Stéphane MOTTIAUX - Ingénieur agronome (Aménagement du territoire)

### **Collaborateurs internes**

Jean-Philippe BAILLEUX - Architecte

Marie BRACONNIER - Bio-Ingénieur (Environnement)

Jean-Marc DROPSY - Architecte paysagiste

Miriam FLORES - Géographe urbaniste

Antoine GUILLAUME - Architecte paysagiste

Jean-Luc JACQMIN - Architecte

Marjorie LEQUEUX - Architecte

Frédéric MARTIN-ETIENNE - Géomètre

Ludvine PIERRE - Géographe urbaniste

Auréliе WILLEM - Bio-Ingénieur (Environnement)

### **Collaborateurs techniques internes**

Amaury DE MOL - Technicien en construction

Jérôme RAMBEAUX - Dessinateur DAO-SIG

### **Collaborateurs administratifs internes**

Viviane ARNOULD - Secrétaire de direction

# I. Intégration des considérations environnementales du RIE

## Mesures relatives aux options d'aménagement

Recommandations du RIE	Intégration dans le PCA
<i>Sol, sous-sol et eaux souterraines</i>	
Respecter la réglementation relative aux prises d'eau souterraine, aux zones de prise d'eau, de prévention et de surveillance, et à la recharge artificielle des nappes d'eau souterraine (Chapitre III, AGW du 3 mars 2005) pour les Zones 11a et 11b repris dans la zone de prévention éloignée du captage « Puits Les Hés à Soy ».	Recommandation intégrée. Ajout dans les options d'aménagement.
<i>Eaux de surface</i>	
Favoriser l'utilisation de techniques alternatives permettant de ne pas rejeter d'eaux usées via la mise en place de toilettes sèches et/ou fosses à vidanger notamment pour les habitations qui rejettent une faible quantité d'eaux usées (personnes seules) ou qui présentent une faible fréquence d'occupation (secondes résidences).	Recommandation intégrée. Ajout dans les options d'aménagement.
Prévoir une révision du PASH pour affecter les futures zones de loisirs (Zones 1a, 1b, 5, 10a, 11a et 11b) en régime d'assainissement autonome. A contrario, prévoir de sortir les Zones 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10b et 12 du régime d'assainissement autonome.	Cette recommandation sort du cadre du PCA et les démarches de modifications du PASH seront menées en parallèle.
Envisager l'installation d'un système de lagunage en « zone de loisirs - hébergement avec programme collectif » en veillant à sa qualité paysagère et environnementale.	Recommandation intégrée. Ajout dans les options d'aménagement.
Garantir l'entretien et la vidange des systèmes d'épuration individuelle (SEI) installés pour les habitations du village de Biron et des zones de loisirs en profitant des avantages (primes et interventions SPGE-AIVE) offerts par la réforme de l'assainissement autonome depuis le 1er janvier 2018 (Code de l'eau).	Cette recommandation sort du cadre du PCA. Toutefois, la commune sera attentive d'en informer les futurs constructeurs / propriétaires.
<i>Air, énergie et climat</i>	
Encourager l'utilisation de matériaux à faible énergie grise sur base de l'annexe F du RIE et du Guide du Bâtiment Durable 2016 pour les constructions (volume, parement et toiture) sur l'ensemble des zones de loisirs.	Recommandation intégrée. Ajout dans les options d'aménagement.

<i>Milieu biologique</i>	
Entretien des espaces verts et la zone tampon arborée (bordure de voirie, limite parcellaire) de manière raisonnée tant en domaine privé que public (exemple : interdire l'usage de pesticides, favoriser le fauchage tardif, etc.).	Recommandation intégrée. Ajout dans les options d'aménagement.
Afin de limiter le dérangement de la faune nocturne et notamment des chiroptères, il conviendra de limiter au maximum l'éclairage public et de l'orienter le plus possible vers le sol.	Recommandation intégrée. Ajout dans les options d'aménagement.
Réaliser les travaux de plantation de début septembre à fin avril et encourager leur implantation dans un biotope adapté à leurs besoins solaires, hygrométriques et de composition de sol.	Recommandation intégrée. Ajout dans les options d'aménagement.
Privilégier la plantation d'aulnes glutineux ( <i>Alnus glutinosa</i> ) dans les zones de loisirs à proximité des ruisseaux, qui attirent de nombreux insectes et oiseaux (pics, mésanges, grimpeaux...) et permet leur nourrissage en hiver.	Recommandation intégrée. Ajout dans les options d'aménagement.
Pour les plantations en zone tampon arborée, favoriser le mélange d'essences telles que le chêne avec le noisetier (favorable à la Gélinotte des bois) et la multiplicité des strates qui assure le développement et la résilience de la biodiversité.	Recommandation intégrée. Ajout dans les options d'aménagement.
<i>Paysage, patrimoine et urbanisme</i>	
Envisager la possibilité d'implanter un arbre remarquable au niveau du carrefour de la rue Birondai et la rue des Ronds-Chênes à Biron, ou un parement sur la cabine électrique existante.	Recommandation intégrée. Ajout dans les options d'aménagement pour la plantation d'un arbre remarquable. Recommandation relative à la cabine électrique déjà prise en compte dans l'avant-projet.
Prévoir dans les options la mise en place d'un dispositif d'entrée de village (effet de porte) pour le village de Biron lors de l'urbanisation du début de la rue Birondai en venant de Ny.	Recommandation intégrée. Ajout dans les options d'aménagement. Notons que le plan d'affectation prévoit à cet endroit une structure urbanistique favorisant un effet de porte (implantation d'un bâti perpendiculaire à la voirie et sur l'alignement).
Choisir les essences végétales des plantations et des dispositifs tampons végétalisés en considérant les recommandations « Milieu biologique » et l'annexe H du RIE.	Recommandation intégrée. Voir ci-avant.

Assurer la mise en place effective des zones tampons arborées (30.3.1) inscrites sur le plan de destination en bordure des zones de loisirs.	Cette recommandation sort du cadre du PCA. Toutefois, la commune sera bien entendu attentive à son respect lors des demandes de permis d'urbanisme.
<i>Mobilité et transports</i>	
Interdire les aménagements pouvant réduire la visibilité aux abords des carrefours avec la N86 (rue des Ronds-Chênes et chemin des Fontaines).	Recommandation intégrée. Ajout dans les options d'aménagement.
Prévoir une piste cyclable en site propre au niveau de la rue Biron dai permettant de relier le centre de Biron au village de Ny et donc la connexion au RAVeL (Ligne 43 et 620 de Marche-en-Famenne à Érezée).	Recommandation intégrée. Ajout dans les options d'aménagement et au plan d'affectation.
Permettre la mise en place d'une piste cyclable en site propre le long de la Route de Marche (N86) permettant de relier Barvaux à Hotton et au RAVeL (Ligne 43 et 620 de Marche-en-Famenne à Érezée).	Recommandation intégrée. Ajout dans les options d'aménagement et au plan d'affectation.

### Mesures particulières sur les zones d'intérêt biologique

Recommandations du RIE	Intégration dans le PCA
<i>Zone 1a</i>	
Maintenir les alignements d'arbres de la Zone 1a faisant la transition entre les futures zones de loisirs avec programme collectif et la zone de loisirs existante à la rue des Bouvreuils (programme individuel).	Recommandation intégrée. Ajout dans les options d'aménagement.
Intégrer les futures installations de la zone 1a en favorisant les habitats de lisière et la régénération du boisement.	Recommandation intégrée. Ajout dans les options d'aménagement.
<i>Zone 11b</i>	
Interdire le déboisement après la mise en œuvre de cette Zone 11B de loisirs avec hébergement individuel et favoriser la régénération du couvert forestier.	Recommandation déjà prise en compte dans l'avant-projet (maintient obligatoire du couvert boisé).
<i>Zone de loisirs récréative de Cornuchamps</i>	
Limiter la mise en œuvre de la zone de loisirs récréative de Cornuchamps à des activités nécessitant uniquement l'installation d'infrastructures « légères » et « diffuses » (parcours vita, accrobranche ou découverte des arbres p.ex) assurant le maintien du couvert boisé.	Recommandation intégrée. Ajout dans les options d'aménagement.

Interdire le déboisement dans la zone de loisirs récréative de Cornuchamps, mais autoriser l'élagage large des arbres.	Recommandation intégrée. Ajout dans les options d'aménagement.
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------